



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 43318

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la dégradation du service fret de la SNCF. De plus en plus d'entreprises se plaignent des retards et des déficiences du service, alors que dans le même temps, les tarifs augmentent. Il lui demande ce qu'il compte faire pour renforcer et améliorer l'offre de fret ferroviaire.

## Texte de la réponse

La situation du fret ferroviaire fait aujourd'hui l'objet d'un constat partagé aussi bien par les chargeurs que par les élus. Les résultats de cette activité en termes de volume de trafic comme sur le plan financier sont décevants et la qualité des prestations n'est pas conforme aux attentes des clients. De ce fait, la part de marché du fret ferroviaire a diminué de moitié depuis trente ans au profit des modes concurrents. Le décalage s'accroît entre la réalité et les attentes des entreprises, de la population et des pouvoirs publics à l'égard du fret ferroviaire. Le plan de restructuration mis en place par la SNCF vise, à l'horizon 2006, à reconstruire sur des bases solides les fondements de l'activité du fret ferroviaire de l'entreprise et à la placer dans une position de viabilité économique, condition indispensable au développement du fret ferroviaire souhaité par le Gouvernement. Ce plan prévoit des mesures permettant notamment de réaliser l'adaptation et la modernisation du système de production grâce à une concentration du trafic sur les grands axes, ce qui devrait se traduire en premier lieu par une amélioration sensible de la qualité des prestations. Il vise, par ailleurs, à orienter la politique commerciale vers un ajustement des tarifs mené en concertation avec la clientèle. Le Gouvernement soutient les efforts de redressement engagés par la SNCF. Ce plan constitue l'une des conditions essentielles pour que l'activité fret s'inscrive à nouveau dans une dynamique de croissance. Sous réserve de l'approbation définitive de la Commission européenne, l'État fournira une aide en capital d'un montant de 800 millions d'euros sur les trois années à venir.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43318

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** transports et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2004, page 5063

**Réponse publiée le :** 31 août 2004, page 6922